

SYSTÈME D'ÉQUIVALENCES



SYSTÈME D'ÉQUIVALENCES : ANCIENNE ET NOUVELLE RÉGLEMENTATION

APPLICABLE À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2019

APPLICABLE A COMPTER DU 1" JANVIER 2019		
RA	PPELS DES DATES D'APPLICATION DES DIS	POSITIONS RÉGLEMENTAIRES
À partir du 01/01/2018	Entrée en vigueur du nouveau dispositif réglementaire. Les judokas n'ayant pas encore terminé leurs épreuves pour l'accès au grade supérieur pourront rester sous le régime de l'ancienne réglementation jusqu'au 31/12/2018. Cette disposition ne s'appliquera pas aux judokas qui auraient uniquement obtenu leur requis (qui à partir du 1 ^{er} Septembre 2017 sera remplacé par l'UV4) On considère que le judoka a débuté son grade s'il a obtenu soit son kata, soit des UV techniques, ou bien a acquis des points en RGC ou shiai.	
À partir du 01/01/2019	Fin de l'ancien dispositif réglementaire. Les judokas n'ayant pas terminé leurs épreuves pour l'accès au grade supérieur pourront bénéficier des équivalences comme indiquées ci-après.	
GRADES CONCERNÉS	<u>Ancienne</u> <u>Réglementation</u>	Équivalence dans la nouvelle réglementation
du 1 ^{er} au 4 ^e dan	UV1 : LE KATA	UV1 : LE KATA
	UV2 + UV3 + UV4	UV2 : TECHNIQUE
	Requis	UV4 : ENGAGEMENT PERSONNEL
	•	
SYSTÈME D'ÉQUIVALENCES : CHANGEMENT DE DOMINANTE APPLICABLE À COMPTER DU 1 ^{er} JANVIER 2018		
du 1er au 4e dan	UV1 : KATA	- Transférable intégralement pour les 2e, 3e, 4e dan pour le passage de l'une à l'autre dominante - 1er dan de la dominante technique à la dominante compétition : ktat transférable intégralement - 1er dan de la dominante compétition à la dominante technique : il sera demandé au candidat de repasser le kata dans le contenu règlementaire te que précisé pour la dominante technique
1er dan et 4e dan	UV2 : TECHNIQUE	- de la dominante technique à la dominante compétition : transférable intégralement - de la dominante compétition à la dominante technique : on demande en plus de l'UV2 de réaliser le contenu technique B de l'UV2 dominante technique
2e et 3e dan	UV2 : TECHNIQUE	- de la dominante technique à la dominante compétition : transférable intégralement - de la dominante compétition à la dominante technique : on demande en plus de l'UV2 de réaliser le contenu technique C de l'UV2 dominante technique